

étudier en...

# France



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Recherche  
et de l'Enseignement supérieur



# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## UNIVERSITÉS

Les universités proposent deux types d'enseignement :

▶ **la voie classique :**

elle s'adresse surtout à ceux qui veulent un enseignement général ou qui veulent se consacrer à la recherche : licence, master, doctorat.

▶ **la voie professionnelle :**

- > les universités comptent de plus en plus de cursus professionnalisés différents : BUT, licence pro, master pro ;
- > les programmes mélangent théorie, pratique et stages.

## GRANDES ÉCOLES

Très sélectives, ces formations intègrent très souvent stages et échanges internationaux. De nombreuses formations sont désormais enseignées en anglais, notamment dans leurs domaines de spécialité.

Les Grandes Écoles regroupent :

- ▶ les écoles d'ingénieurs ;
- ▶ les écoles de management ;
- ▶ les écoles normales supérieures (ENS) ;
- ▶ les instituts d'études politiques (IEP) ;
- ▶ les écoles vétérinaires ;
- ▶ les écoles spécialisées.

## LYCÉES

### BTS

Ils préparent en 2 ans à une insertion professionnelle rapide :

- ▶ nombreux stages et nombreuses spécialités.

### Classes préparatoires

Économiques, scientifiques ou littéraires, elles préparent en 2 ans aux concours des Grandes Écoles.



# DIPLÔMES

## UNIVERSITÉS

- ▶ **DEUST = bac + 2**  
Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques (université)
- ▶ **BUT = bac + 3**  
Bachelor Universitaire de Technologie (remplace le DUT)
- ▶ **Licence professionnelle = bac + 3**  
3<sup>e</sup> année de licence après un bac + 2
- ▶ **Licence = bac + 3**  
spécialisation progressive tout au long de la formation
- ▶ **Master = bac + 5**  
2 ans après la licence ; spécialisation dans un domaine
- ▶ **Doctorat = bac + 8**  
travail de recherche dans un domaine

## LYCÉE / ÉCOLE

- ▶ BTS (brevet de technicien supérieur = bac + 2)
- ▶ DMA (diplôme des métiers d'art = bac + 2)
- ▶ DNA (diplôme national d'art = bac + 3)
- ▶ DNMADE (diplôme national des métiers d'art et du design = bac + 3)
- ▶ DSAA (diplôme supérieur d'arts appliqués = bac + 5)
- ▶ DNSEP (diplôme national supérieur d'expression plastique = bac + 5)
- ▶ diplôme d'ingénieur (bac + 5)
- ▶ diplôme d'école spécialisée dans le domaine de la santé, du social, du commerce, de l'art...

### Certificats d'école

Les certificats d'école et les formations inscrites uniquement au RNCP (Répertoire National de Certification Professionnelle) ne sont pas reconnus et ne donnent pas droit aux aides financières de l'État luxembourgeois.

Vérifiez la nature du diplôme sur [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) et auprès du service Information études supérieures du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche [etudes@mesr.etat.lu](mailto:etudes@mesr.etat.lu) !



# INSCRIPTIONS



*Parcoursup* est la plateforme d'admission en première année des formations de l'enseignement supérieur.

Cette plateforme vous permet de :

- ▶ vous informer sur les formations ;
- ▶ déposer vos vœux de poursuite d'études ;
- ▶ répondre aux propositions d'admission des établissements d'enseignement supérieur.

## DÉLAIS

Inscrivez-vous sur la plateforme de janvier à mars !

[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

### Une démarche unique en 3 étapes

**À partir de décembre : découvrez les formations !**

- ▶ **De janvier à mars** : inscrivez-vous et formulez vos vœux.
- ▶ **Jusque début avril** : complétez votre dossier et confirmez vos vœux.
- ▶ **En juin-juillet** : finalisez votre admission.

**De juin à septembre** : participez à la phase d'admission complémentaire (si vous n'avez pas obtenu de place durant la 1<sup>re</sup> phase).

**Nouvelle plateforme pour candidater en master :**

<https://www.monmaster.gouv.fr/>

- ▶ mars-avril : dépôt des candidatures
- ▶ juin-juillet : phase d'admission

## RESTRICTIONS D'ACCÈS

### Admission sur concours

La plupart des Grandes Écoles recrutent sur concours après 2 années de classe préparatoire ou directement après le bac.

**Bon à savoir** : en passant un seul concours, vous pouvez vous présenter à plusieurs écoles.

#### ► Écoles d'ingénieurs

La procédure de candidature se fait en principe sur Parcoursup.

[www.concoursavenir.fr](http://www.concoursavenir.fr)

[www.puissance-alpha.fr](http://www.puissance-alpha.fr)

[www.geipi-polytech.org](http://www.geipi-polytech.org)

[www.ingenieur-eni.fr](http://www.ingenieur-eni.fr)

#### ► Écoles de management

Une quarantaine d'écoles recrutent après le bac, sur concours ou sur dossier.

[www.concours-acces.com](http://www.concours-acces.com)

[www.concours-sesame.net](http://www.concours-sesame.net)

<https://www.concours-bce.com/>

La BCE (banque commune d'épreuves) organise les concours communs qui donnent accès au programme Grande École de 19 grandes écoles de management et de 3 écoles associées.

#### ► SciencesPo

> SciencesPo Paris : admission en bachelor via 4 épreuves.

Dépôt du dossier de candidature sur le portail de Sciences Po  
[www.sciencespo.fr/](http://www.sciencespo.fr/).

> 7 Instituts d'études politiques de région (IEP) : inscription aux concours via Parcoursup.

#### ► Écoles nationales vétérinaires

Un seul concours post-bac pour les 4 écoles. Inscription sur Parcoursup.

<https://concours-veto-postbac.fr/>

#### ► Écoles spécialisées

> **secteur social** : inscription sur Parcoursup

> **secteur paramédical** : inscription sur Parcoursup

> **secteur artistique** : concours ou dossier

Vérifiez sur le site de chaque école. De plus en plus d'écoles recrutent via Parcoursup. [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)



# FRAIS D'INSCRIPTION

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC

- ▶ Licence : 170 €/an
- ▶ Master : 243 €/an
- ▶ Doctorat : 380 €/an
- ▶ Formation d'ingénieur dans un établissement sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur : 601 €/an
- ▶ CVEC Contribution Vie Étudiante et de Campus : 95 €/an

(Montants pour l'année académique 2022/2023)

## Procédure CVEC

Avant de vous inscrire dans votre établissement d'enseignement supérieur, vous devez obligatoirement obtenir votre preuve de paiement de la CVEC de 95 €/an.

- ▶ Créez un compte personnel sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr).
- ▶ Connectez-vous sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr>.

## ÉCOLES PRIVÉES

- ▶ Écoles de commerce : entre 3 000 €/an et 10 000 €/an
- ▶ Écoles spécialisées : frais variables



# 🔍 MOTEUR DE RECHERCHE

▶ [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

## 🎓 SITES UTILES

### RECHERCHER UNE FORMATION

- ▶ Écoles d'ingénieurs : [www.cdefi.fr/fr/](http://www.cdefi.fr/fr/)
- ▶ Écoles de management : [www.cefdg.fr](http://www.cefdg.fr)
- ▶ Campus France : [www.campusfrance.org/fr](http://www.campusfrance.org/fr)
- ▶ Campus Art : [www.campusart.org/](http://www.campusart.org/)
- ▶ France compétences : [www.francecompetences.fr/](http://www.francecompetences.fr/)

### S'INSCRIRE

- ▶ [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)
- ▶ [www.monmaster.gouv.fr/](http://www.monmaster.gouv.fr/)

### VIE ÉTUDIANTE

- ▶ [www.letudiant.fr](http://www.letudiant.fr)
- ▶ [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)





# LOGEMENT

## LOGEMENTS GÉRÉS PAR L'ÉTAT LUXEMBOURGEOIS



- ▶ **Logements à Metz, Nancy et Strasbourg**  
Faites votre demande entre le 15 mai et le 1<sup>er</sup> juillet via [logement@mesr.etat.lu](mailto:logement@mesr.etat.lu).
- ▶ **Fondation Biermans-Lapôte à Paris** <https://fbl-paris.org/>  
La fondation est accessible aux étudiants inscrits en 2<sup>e</sup> année.  
Remplissez le formulaire sous le lien suivant :  
<https://bienvenue.ciup.fr/questionnaire/>.

Plus d'infos sur [www.mengstudien.lu](http://www.mengstudien.lu)

## RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES GÉRÉES PAR LES CROUS\*

- ▶ Créez votre DSE (dossier social étudiant) jusqu'au 15 mai sur [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr).
- ▶ Déposez vos vœux en mai – juin sur <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>.

\* Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

## RÉSIDENCES PRIVÉES

Consultez la liste des hébergements sur [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org).

## LOCATIONS PRIVÉES

Faites votre recherche sur [www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr).

### Garantie locative

- ▶ Bénéficiez gratuitement d'un garant fiable et sérieux avec Visale.
- ▶ Inscrivez-vous sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr).

## AIDE AU LOGEMENT – APL

Tous les étudiants peuvent bénéficier de l'aide au logement étudiant, créée pour pallier à la relative cherté des logements en France. Cette aide est calculée en fonction du montant du loyer et des ressources de l'étudiant.

Faites votre demande sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr).



# **VIE ÉTUDIANTE**

## **ACEL**

**L'ACEL (Association des Cercles d'Étudiants Luxembourgeois)** vous informe sur tous les aspects de la vie étudiante :

- ▶ logement
- ▶ sécurité sociale
- ▶ jobs
- ▶ stages étudiants



[www.acel.lu](http://www.acel.lu)





# AIDE FINANCIÈRE

## AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT LUXEMBOURGEOIS

- ▶ Le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur octroie des bourses d'études et un prêt étudiant à toute personne inscrite dans un programme d'études supérieures et remplissant certaines conditions.
- ▶ L'aide financière est accordée uniquement pour des formations menant à un diplôme reconnu !
- ▶ Contactez le service Aides financières du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur en cas de doute [aide-fi@mesr.etat.lu](mailto:aide-fi@mesr.etat.lu).

### Délais de demande

- ▶ du 1<sup>er</sup> août au 30 novembre (semestre d'hiver)
- ▶ du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril (semestre d'été)

### Formations éligibles

Consultez la rubrique [formations éligibles](http://www.mengstudien.lu) sur [www.mengstudien.lu](http://www.mengstudien.lu).



### Tout savoir sur la procédure de la demande et les conditions d'octroi

[www.mengstudien.lu](http://www.mengstudien.lu)

(avec possibilité de faire une [simulation](#))



Faites votre demande en ligne sur [www.guichet.lu](http://www.guichet.lu) !

MyGuichet.lu

[www.mengstudien.lu](http://www.mengstudien.lu)

- ▶ Études
- ▶ Aides financières
- ▶ Vie étudiante



*meng***studien.lu**

by MESR



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Recherche  
et de l'Enseignement supérieur

Contactez le service Information études supérieures du  
ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur pour  
vous assurer de la reconnaissance du diplôme envisagé !  
[etudes@mesr.etat.lu](mailto:etudes@mesr.etat.lu)

[www.mengstudien.lu](http://www.mengstudien.lu)



**Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur**

18-20, montée de la Pétrusse • L-2327 Luxembourg • Tél.: 247-88650

E-mail: [etudes@mesr.etat.lu](mailto:etudes@mesr.etat.lu) • [aide-fi@mesr.etat.lu](mailto:aide-fi@mesr.etat.lu)

[www.mengstudien.lu](http://www.mengstudien.lu)

Photos : © [stock.adobe.com](https://www.stock.adobe.com)

Édition 2023/2024